



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2277

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coordination des travaux de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine - Application informatique LYvia - Approbation du protocole

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéremian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2277**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Coordination des travaux de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine - Application informatique LYvia - Approbation du protocole**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Pour réduire au maximum les désagréments subis par les usagers résultant des travaux successifs sur le domaine communautaire de voirie, la Communauté urbaine de Lyon et certains intervenants, EDF-GDF Services, France-Télécom, la Compagnie générale des eaux ont adopté le 24 mai 1995 un protocole de partenariat CHORUS pour mettre en œuvre un système de coordination de travaux.

Par ailleurs, le conseil de Communauté du 31 octobre 1996 a accepté de conventionner avec les communes de la Communauté urbaine, c'est ainsi que celle-ci réalise l'exécution matérielle de certaines tâches de gestion liées à la coordination de travaux.

La Communauté urbaine effectue ces tâches à l'aide de l'application informatique CHORUS, mise à disposition des communes qui le souhaitent, tout en respectant les modalités d'exercice du pouvoir de police du Maire qui signe les arrêtés annuels et ponctuels d'autorisation d'intervention.

Il est, aujourd'hui, proposé de faire évoluer le protocole de partenariat CHORUS du 24 mai 1995, principalement sur 2 points :

- en lui substituant un nouveau protocole LYvia entre la Communauté urbaine, les communes membres et les intervenants, intégrant ainsi à la fois les manifestations organisées dans les communes et les travaux des intervenants,
- par une application informatique entièrement rénovée et fonctionnellement repensée.

L'application CHORUS, mise en œuvre en 1996, permet la coordination, l'autorisation des travaux ainsi que la refacturation des réfections définitives des tranchées réalisées par la Communauté urbaine aux différents intervenants. Cette application est obsolète, tant par sa technologie que par les insuffisances fonctionnelles apparues au cours des 15 années d'utilisation.

Il est proposé de la remplacer par l'application LYvia qui offre de nouvelles fonctionnalités attendues par la Communauté urbaine, les communes, les intervenants et les concessionnaires de réseaux, qui tous souhaitent un meilleur système de coordination des travaux avec comme objectifs :

- d'améliorer la disponibilité des voies pour l'utilisateur,
- de communiquer plus efficacement et de manière ciblée sur les travaux,
- de préserver et développer le patrimoine de manière durable.

Plus que la simple modernisation d'un l'outil informatique, le remplacement de l'application CHORUS par le système Internet LYvia et le nouveau protocole de coordination de travaux modernisent tout le processus de coordination de travaux à l'échelle de la Communauté urbaine.

Les points forts du nouveau protocole et de l'application LYvia sont :

- le gestion des chantiers depuis l'intention de faire jusqu'à la remise en état complète du domaine public,
- la cartographie des chantiers et des événements communaux,
- la détection visuelle des conflits éventuels et l'estimation de la gêne aux usagers ainsi que de la gêne aux communes,
- le partage d'informations en temps réel entre tous les acteurs impliqués dans la gestion d'un chantier,
- le signalement et la transmission électronique des anomalies détectées dans la gestion des chantiers,
- un moteur d'alertes informant les gestionnaires d'équipements publics des intentions de travaux à proximité des équipements sensibles,
- une aide à l'exercice du pouvoir de police de circulation du Maire,
- une ouverture du processus de coordination à tous les gestionnaires de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine aux intervenants, aux communes, aux concessionnaires et aux bureaux de contrôle.

Mise à disposition gratuite de l'application

L'application LYvia ainsi que les données géographiques et référentielles nécessaires seront mises gratuitement à disposition de tous les partenaires agissant sur le territoire de la Communauté urbaine. Cette mise à disposition gratuite sera effectuée par internet, sous réserve de leur équipement matériel et d'un abonnement ADSL.

La Communauté urbaine formera gratuitement les utilisateurs, qu'ils soient des personnels communaux ou intervenants, concessionnaires ou bureaux de contrôles. Les formations seront dispensées gratuitement avant le déploiement de l'application en 2011 et lors de l'adhésion des nouveaux partenaires.

De même l'assistance à l'utilisation, le conseil sur les bonnes pratiques, les évolutions de versions et la mise à jour des données cartographiques et référentielles seront assurées gratuitement par la Communauté urbaine.

Obligations du partenaire

En échange de la gratuité de la mise à disposition de l'application LYvia, le partenaire s'engage à souscrire aux obligations du nouveau protocole, en particulier sur les points suivants :

- déclarer tout événement (pour les communes) ou intention de chantier impactant de manière significative l'intégrité ou l'utilisation du domaine public de voirie : chantier, extension, enfouissement et renouvellement de réseaux, événement et manifestation communales et communautaires, branchement prévisible, etc.,
- respecter les règles de coordination de chantiers de la Communauté urbaine et la déclaration sincère des typologies et des natures de travaux,
- gérer le cycle de vie de ses chantiers dans LYvia, depuis la demande d'autorisation jusqu'à l'accusé de fin de réfection définitive. Les chantiers sur voies non communautaires pourront aussi être gérés (exemple : chantiers de la direction de l'eau sur voies privées),
- signaler toute anomalie dans l'application ou le processus de coordination de travaux afin que la Communauté urbaine puisse y remédier.

Afin de permettre la mise en œuvre du nouveau protocole de partenariat et la mise à disposition de LYvia, le protocole de partenariat CHORUS signé le 24 mai 1995 avec EDF-GDF Services, France-Télécom et la Compagnie générale des eaux prend fin ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la résiliation du protocole de partenariat CHORUS du 24 mai 1995 entre la Communauté urbaine, EDF-GDF Services, France-Télécom et la Compagnie générale des eaux, qui prendra effet à la date d'entrée en vigueur de ladite délibération,

b) - le protocole LYvia de partenariat pour la coordination des travaux de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine à passer entre la Communauté urbaine et chacun des partenaires agissant sur le territoire (communes, concessionnaires, etc.).

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ledit protocole LYvia et tous les actes contractuels y afférents avec les communes de la Communauté urbaine et les intervenants effectuant des travaux sur le domaine de voirie communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.